

Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
10 janvier 2020

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M Michel QUERE

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.

C 2020-01-014 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Convention CCIMBO/Brest métropole - Approbation d'un projet d'avenant n°1 à la convention partenariale entre la CCIMBO et Brest métropole

Le rapporteur, M. Michel GOURTAY
donne lecture du rapport suivant

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Convention CCIMBO/Brest métropole -
Approbation d'un projet d'avenant n°1 à la convention partenariale entre la CCIMBO et
Brest métropole**

EXPOSE DES MOTIFS

La métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine de Bretagne Ouest concourent à une pluralité d'objectifs communs en termes de développement économique, d'emploi, de formation, d'aménagement et de valorisation du territoire. Elles ont une longue expérience de travail partenarial, ainsi que le démontrent leurs nombreuses collaborations passées et en cours. Dans la continuité du travail engagé dans le cadre de la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE), Brest métropole et la CCIMBO souhaitent proroger leurs engagements communs à travers le projet d'avenant à la convention-cadre joint à la présente délibération, afin :

- de se munir d'un cadre collaboratif inscrit dans la durée,
- de préciser leurs champs de coopération pour renforcer leur connaissance mutuelle, leur capacité d'action, et la complémentarité de leurs actions,
- de définir ensemble des actions concrètes pour les années à venir. Il s'agit ainsi pour les deux signataires de renforcer leurs synergies et partenariats, au profit du développement durable des entreprises et du territoire métropolitain.

Ce travail s'appuie sur les objectifs identifiés dans la Stratégie Métropolitaine de Développement Économique (SMDE) pour préciser les principaux axes et actions de collaboration des partenaires.

Il est donc structuré autour des 5 grands défis identifiés dans cette dernière. La convention ne formalise aucun engagement financier spécifique, mais rappelle un certain nombre d'engagements pris dans d'autres cadres contractuels.

Ses conditions de mise en œuvre (calendrier, mode opératoire, financement) sont par ailleurs détaillées et chiffrées par des délibérations et décisions spécifiques, propres à chaque institution.

Les objectifs et modalités restent d'actualité. Il est proposé de proroger jusqu'au 31 décembre 2021 le cadre partenarial précédemment défini entre Brest métropole et la CCIMBO, par avenant joint à la présente délibération.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant ci-joint, à la convention de partenariat entre la CCIMBO et Brest métropole.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A LA MAJORITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A LA MAJORITE
Contre : Julie LE GOIC-AUFFRET